



**Appel à candidature :**  
Relais Europe 2021-2022

**Service émetteur :**  
Service Europe et International, Conseil Départemental des Côtes d'Armor

**Date d'émission :** le 23 novembre 2020

**Date limite de réponse :** 23 décembre 2020

---

## **APPEL A CANDIDATURE**

### **Relais Europe - Territoire de Lannion**

### **2021-2022**

### **Dossier de candidature**

**Nom de la structure :**

**Téléphone :**

**Mail :**

**Nom de la personne à contacter :**

**IMPORTANT**

Ce dossier fait acte de document officiel et son usage est obligatoire.

Le règlement de l'appel à candidature Relais Europe vous donne le cadre du dispositif et les engagements que vous prenez en déposant ce dossier.

Merci de le consulter.

Ce dossier doit être adressé en un seul exemplaire accompagné des pièces demandées (voir la liste des pièces à fournir) et signé par le représentant légal de votre structure.

**Le dossiers devra être :**

- **remis contre récépissé à :**

l'accueil du Conseil Départemental des Côtes d'Armor,  
9 Place du Général De Gaulle à Saint-Brieuc,  
avant le 20 décembre 2020 à 17h00 (*horaires d'accueil du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 30 à 17 h 30*)  
et transmis *simultanément par mail* à l'adresse suivante :  
[europ.armor@cotesdarmor.fr](mailto:europ.armor@cotesdarmor.fr)

**ou**

- **adressé par pli recommandé avec accusé de réception à :**

A l'attention de Monsieur le Président du Conseil Départemental  
9 place du Général de Gaulle  
CS 42371  
222013 SAINT-BRIEUC CEDEX 1  
avant le 20 décembre 2020 (cachet de la poste faisant foi)  
et transmis *simultanément par mail* à l'adresse suivante :  
[europ.armor@cotesdarmor.fr](mailto:europ.armor@cotesdarmor.fr)

Pour toute question liée à la compréhension de l'appel à candidature, l'instruction du dossier et les modalités administratives et financières :

Annie LE FEVRE  
animatrice Europe  
[Annie.LEFEVRE@cotesdarmor.fr](mailto:Annie.LEFEVRE@cotesdarmor.fr)  
tél 02 96 62 63 98 ou 07 72 36 06 40

## 1 – INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Renseignements concernant la structure candidate	
Nom ou raison sociale de la structure	
Nom du représentant de la structure	
Nature juridique de l'organisme	
Date de création	
Capital	
Organisme ou établissement gestionnaire le cas échéant	
Code APE ou NAF	
N°SIRET, SIREN, RCS	
Union, fédération ou réseau auquel est affilié votre organisme (ne pas utiliser de sigles)	
Nombre d'adhérents de l'association (à jour de cotisation au 31 décembre de l'année 2016)	
Adresse officielle de la structure	
N° téléphone de la structure	
Courriel de la structure	
Site internet de la structure	
La structure est-elle assujettie à la TVA	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>Moyens humains de la structure :</b>	
Nombre d'emplois permanents à temps plein	
Nombre d'emplois permanents à temps partiel	
Emploi associatif financé par le Département 22	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nombre de bénévoles	

	Nom/Prénom	Adresse et téléphone	Mail
Représentant légal (Président, Maire)			
Trésorier			
Secrétaire			
Responsable du projet et de sa mise en œuvre			

## 2 – NOTE DÉTAILLÉE CONCERNANT LE PARTENARIAT

Projet de partenariat	Relais Europe
Durée du partenariat	01/01/2021 au 31/12/2022

## 2.1 - LE RELAIS EUROPE ET SON TERRITOIRE

**A - Sur quel(s) territoire(s) souhaitez-vous mener votre action (voir carte) ?  
Pourquoi?**

- Lannion-Territoire MDD

- Autre

**B - Souhaitez-vous partager ce territoire avec un autre acteur ou êtes vous en capacité de couvrir l'ensemble du territoire ?**

**C - Quel(s) public(s) souhaitez-vous cibler par vos actions ?**

**D - Pour vous, quelles sont les singularités de votre territoire ?**

**E - Comment comptez-vous animer votre réseau sur votre territoire ?**

**F - Pouvez-vous lister les acteurs de votre territoire avec qui vous avez déjà un partenariat ?**

## **2.2 - LES ACTIONS DU RELAIS EUROPE**

**A - Quelles sont les actions que vous pourrez mettre en œuvre pour orienter / informer sur l'Europe et pour quel public cible ?**

**Merci de préciser les partenaires de vos actions si vous en avez.**

**B - Sur l'axe sensibiliser/animer, merci de décrire les types d'actions / animations que vous proposez ainsi que le nombre d'interventions par an que vous seriez en capacité de mener. Merci de préciser les publics cibles et les partenaires éventuels de vos actions.**

**C - La gestion des collèges étant une des compétences du Conseil Départemental, le Département recherche des partenaires pour y mener des actions d'animation. Seriez-vous intéressés par ce public ? Que proposeriez vous? Avez-vous de l'expérience dans ce domaine?**

### **2.3 - LA FÊTE DE L'EUROPE EN COTES D'ARMOR**

Pour la période 2021-2022, Europ'Armor confie l'organisation de ce temps fort à chaque Relais Europe.

Ce temps fort européen aura pour objectif de maintenir la dynamique entre les citoyens, et plus particulièrement les jeunes, du département des Côtes d'Armor et l'Union Européenne et d'attirer les citoyens sur des questions européennes de manière ludique et festive.

Au travers des actions soutenues, qui se dérouleront au cours du mois de mai, les valeurs de démocratie et de citoyenneté doivent en effet apparaître comme des repères primordiaux dans le contexte de difficultés politiques, économiques et sociales que traversent les pays européens et permettre de réaffirmer un idéal comme remède à toute tentation de repli sur soi et de déconstruction de plus de 60 ans de travail commun engagé par la signature du traité de Rome en 1957.

*Les projets "Fête de l'Europe" doivent refléter la singularité du territoire en y associant son ouverture sur l'Europe, un esprit de diversité, de créativité, et une envie de rassembler. Les acteurs d'un même territoire, œuvrant autour de la thématique européenne, doivent se fédérer autour de l'organisation de la fête de l'Europe en faisant jouer la complémentarité et la synergie.*

**A noter : Le document de présentation de la Fête de l'Europe 2021 – Annexe II– est à transmettre pour le 1<sup>er</sup> février 2021**

## **2.4 - LES MOYENS HUMAINS MIS A DISPOSITION DU RELAIS EUROPE**

Quels sont vos moyens humains disponibles pour assurer votre rôle de RELAIS EUROPE (informer, orienter, sensibiliser et animer)

## **2.5 - LES RELATIONS ENTRE LES RELAIS EUROPE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR**

**A - En quelques lignes, décrivez ce que vous attendez du partenariat avec le Conseil Départemental sur les questions européennes**

**B - A ce jour, travaillez-vous en partenariat avec la Maison du Département de votre territoire ?**

**C - Quel moyen pourrez-vous mettre en œuvre afin de valoriser votre partenariat avec le Conseil Départemental**

**2.6 - AVEZ-VOUS UNE EXPÉRIENCE SIMILAIRE ?**

OUI

NON

Merci de décrire brièvement votre expérience

Pour rappel, ce dossier fait acte de document officiel et son usage est **OBLIGATOIRE**.  
Il peut être complété par tous les documents qui vous jugerez utile de nous fournir en vue de  
l'évaluation de votre proposition.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

*(Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci )*

Je déclare sur l'honneur que les informations données dans cet appel à candidature sont correctes et que ma structure

- s'engage à réaliser, chaque année, une fête de l'Europe, sur le territoire de .....dans le cadre de la convention Relais Europe 2020-2022
- est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- dispose de la capacité opérationnelle pour mener à bien le projet proposé.

Nom et prénom :

Fonction au sein de la structure candidate :

Signature et cachet :

A ..... le .....



## **LISTE DES PIÈCES À FOURNIR**

<b>Pièces relatives à tous les demandeurs</b>	
✓	Le dossier d'appel à candidature RELAIS EUROPE complété
✓	Un courrier de candidature adressé au Président du Conseil Départemental
✓	L'attestation sur l'honneur datée et signée
✓	Le dossier projet fête de l'Europe – Annexe II
✓	Un relevé d'identité bancaire

<b>Pièces relatives aux associations</b>	
✓	Les statuts en vigueur datés et signés de votre association
✓	La délibération du bureau décidant de répondre à l'appel à candidature RELAIS EUROPE
✓	Le récépissé de déclaration de création en Préfecture et les éventuelles déclarations de modification
✓	Un état certifié du dernier exercice comptable (bilan, compte de résultats et annexes)
✓	Le dernier rapport d'activité
✓	Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale

## **ANNEXE 2 - Étapes et calendrier du traitement de la candidature**

### ***1<sup>ère</sup> étape : Recevabilité de la demande***

- Vérifier que le formulaire est bien rempli ;
- Vérifier qu'il comporte toutes les pièces demandées ;

### ***2<sup>ème</sup> étape : Instruction de la demande***

- Examiner la conformité des documents administratifs ;
- Réclamer, si nécessaire, des compléments d'informations auxquels vous devrez impérativement répondre dans les meilleurs délais ;
- Échange sur la candidature en Comité de lecture ;

### ***3<sup>ème</sup> étape : le vote des élus départementaux***

Après étude par le comité de lecture, le dossier est transmis à l'Assemblée Départementale qui statue lors de la Commission permanente du mois de février 2021

### ***4<sup>ème</sup> étape : le contrôle de légalité du Préfet***

Le Conseil Départemental doit soumettre ses décisions au Préfet de Département qui a la charge de contrôler la légalité des délibérations des collectivités territoriales.

### ***5<sup>ème</sup> étape : la lettre de notification***

Une lettre de notification officielle, signée par le Président du Département, vous sera adressée accompagnée de la convention également signée par le Président du Département vous rappelant les objectifs de la candidature et vous précisant les modalités des versements de la subvention.

### ***6<sup>ème</sup> étape : liquidation des subventions et mandatement des crédits***

Le service Europe et International transmet une proposition de mandatement, c'est la paierie départementale qui procède au paiement.

Le versement du premier acompte (60%) en début d'année civile, et le solde après réception d'un bilan des actions réalisées dans l'année (au plus tard le 31 décembre de l'année).